

Communiqué de presse du Groupe des Dix et de la Communauté économique européenne (Paris, 16 mars 1973)

Légende: Le 16 mars 1973, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des dix pays participant aux accords généraux d'emprunt et des pays membres de la Communauté économique européenne publient à Paris un communiqué commun sur les mesures à adopter pour résoudre la crise monétaire internationale.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1973. Avril 1974. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_groupe_des_dix_et_de_la_communaute_economique_europeenne_paris_16_mars_1973-fr-dfc3caec-4638-4413-9475-4f611692687f.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2012

Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Economique Européenne (Paris, 16 mars 1973)

1. Les ministres et les gouverneurs des Banques centrales des dix pays participant aux Accords généraux d'emprunt et des pays membres de la Communauté Economique Européenne (1) se sont réunis à Paris, le 16 mars 1973, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre français de l'économie et des finances. M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International, a pris part à cette réunion à laquelle assistaient également M. Nello Celio, Chef du département fédéral des finances de la Confédération Suisse, M. E. Stopper, Président de la Banque Nationale Suisse, M. W. Haferkamp, Vice-Président de la Commission des Communautés Economiques Européennes, M. E. van Lennep, Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, M. René Larre, Directeur général de la Banque des Règlements Internationaux ainsi que M. Jeremy Morse, Président des suppléants du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International.
2. Les ministres et les gouverneurs ont entendu un rapport de M. Rinaldo Ossola, Président de leurs suppléants, sur les résultats de l'étude technique effectuée par ceux-ci, conformément aux instructions qui leur avaient été données.
3. Les ministres et les gouverneurs ont pris note des décisions des membres de la C.E.E. qui ont été annoncées lundi. Six membres de la C.E.E. et certains autres pays européens, notamment la Suède, maintiendront la marge de fluctuation de 2,25 % entre leurs monnaies. Les monnaies de certains pays tels que l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Canada et le Japon continuent pour le moment de flotter. Cependant, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande ont exprimé l'intention de s'associer aussitôt que possible à la décision de maintenir les taux de change de la Communauté européenne dans la marge de 2,25 % et entre-temps de rester en étroite consultation avec leurs partenaires de la C.E.E.
4. Les ministres et les gouverneurs ont réaffirmé leur détermination d'assurer en commun un système de taux de change ordonné. A cette fin, ils se sont mis d'accord sur les bases d'une action pragmatique à l'égard des marchés des changes dans le proche avenir, ainsi que sur certaines autres études complémentaires à mener à bien dans les meilleurs délais.
5. Ils sont convenus en principe que des interventions officielles sur les marchés des changes, intervenant à des moments appropriés, pourraient être utiles pour faciliter le maintien de conditions ordonnées, eu égard aussi au fait qu'il est souhaitable d'encourager le reflux des mouvements de fonds spéculatifs. Chaque pays a déclaré qu'il sera prêt à intervenir, sur son propre marché, de sa propre initiative, lorsque ce serait nécessaire et souhaitable, en agissant avec souplesse à la lumière des conditions du marché et en étroite consultation avec les autorités du pays dont la monnaie pourrait être achetée ou vendue. Les pays qui ont décidé de maintenir entre leurs monnaies une marge de fluctuation de 2,25 % ont fait connaître leur intention de concerter entre eux l'application de ces dispositions. Ces interventions seront financées, le cas échéant, par le recours à des facilités de crédit mutuel. Pour assurer que les ressources nécessaires à ces opérations soient pleinement suffisantes, on prévoit d'élargir certaines des facilités de « swap » existantes.
6. Certains pays ont annoncé des mesures supplémentaires visant à restreindre les entrées de capitaux. Les autorités des Etats-Unis ont souligné que la disparition progressive d'ici la fin de 1974 des contrôles imposés sur les sorties de capitaux à long terme doit coïncider avec une nette amélioration de la position de la balance des paiements de leur pays. Les mesures qui seraient éventuellement prises pendant la période transitoire en vue d'éliminer ces contrôles tiendraient dûment compte des conditions du marché des changes et de l'évolution de la balance des paiements. Les autorités américaines examinent aussi actuellement les mesures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre pour supprimer les obstacles aux mouvements de capitaux vers les Etats-Unis. Les pays qui ont une forte situation de balance des paiements examineront la possibilité de lever ou d'assouplir les restrictions imposées aux sorties de capitaux, en particulier à long terme.
7. Les ministres et les gouverneurs ont noté combien il importe d'enrayer les mouvements de capitaux spéculatifs. Ils ont affirmé leur intention de parvenir à une meilleure compréhension de l'origine et de la nature des mouvements de capitaux de grande ampleur qui ont eu lieu récemment. En ce qui concerne les

marchés des eurodevises, ils sont convenus que des méthodes permettant d'atténuer l'instabilité de ces marchés seront activement étudiées, en tenant compte des conséquences pour le fonctionnement à plus long terme du système monétaire international. Ces études porteront, entre autres, sur la limitation des placements de réserves officielles sur ces marchés par les pays membres du F.M.I. et sur la nécessité éventuelle d'instituer sur ces marchés des réserves obligatoires comparables à celles qui existent sur les marchés bancaires nationaux. En ce qui concerne le premier point, les ministres et les gouverneurs ont confirmé que leurs autorités seraient prêtes à prendre l'initiative en donnant suite aux engagements selon lesquels ils procéderaient à une réduction progressive et prudente de leurs propres placements. Les Etats-Unis examineront les mesures permettant d'encourager un mouvement de fonds en eurodevises vers les Etats-Unis en fonction des conditions du marché.

8. Dans le cadre des discussions sur la réforme monétaire, les ministres et les gouverneurs sont convenus qu'il y aurait lieu d'examiner d'urgence et de façon approfondie des propositions concernant la consolidation des balances officielles en devises. Cette question figure déjà à l'ordre du jour du Comité des Vingt du F.M.I.

9. Les ministres et les gouverneurs ont réaffirmé leur attachement aux principes fondamentaux qui ont régi les relations économiques internationales depuis la dernière guerre — à savoir, assurer la plus grande liberté possible des investissements et des échanges internationaux et éviter des modifications compétitives des taux de change. Ils ont exprimé leur détermination de continuer à recourir aux organisations existantes de coopération économique internationale en vue d'assurer le maintien de ces principes dans l'intérêt de tous leurs membres.

10. Les ministres et les gouverneurs ont exprimé leur conviction unanime que la stabilité monétaire internationale repose en dernière analyse sur le succès des efforts nationaux pour contenir l'inflation. Ils sont résolus à poursuivre pleinement à cette fin des politiques appropriées.

11. Les ministres et les gouverneurs sont convaincus que l'ensemble de ces mesures constituent un programme cohérent sur le plan international permettant de faire face aux pressions spéculatives qui se sont fait jour récemment et de maintenir une organisation monétaire internationale ordonnée pendant que les travaux relatifs à la réforme du système monétaire international seront activement poursuivis. Ils ont réaffirmé leur souci de voir ces travaux effectués rapidement et menés prochainement à bon terme dans le cadre du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International.

Source : Ministère de l'économie et des finances, Paris.

(1) Le Groupe des Dix comprend six des pays appartenant à la Communauté Economique Européenne - l'Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni - ainsi que quatre autres pays - Canada, Etats-Unis, Japon et Suède. Ont également participé à cette réunion les trois autres pays membres de la Communauté Economique Européenne - Danemark, Irlande et Luxembourg.